

Les quatre fils rouges de l'encyclique

Article rédigé par *François de Lacoste Lareymondie*, le 23 septembre 2009

Par FRANÇOIS DE LACOSTE LAREYMONDIE,
vice-président de la Fondation de service politique.

UNE ENCYCLIQUE plutôt longue et foisonnante : voilà comment se présente *Caritas in veritate* de prime abord. Sans doute Benoît XVI a-t-il été animé du désir de répondre aux multiples attentes que son texte, annoncé de longue date, avait suscitées ? Or ces attentes étaient d'autant plus grandes que l'ampleur de la crise, insoupçonnée au moment où le projet a été mis sur les rails, appelait une parole forte de la part de l'Église.

Il est donc peu de thèmes économiques, politiques ou sociaux que le pape ait omis d'évoquer, certains brièvement, d'autres davantage quand l'actualité l'y conduisait. La crise actuelle et la complexité du monde contemporain exigeaient ce balayage général. Avantage, chacun y trouve ce qui l'intéresse ; inconvénient, l'encyclique est difficile à résumer et à synthétiser.

D'où la diversité des présentations qui en ont été faites, et dont *Liberté politique* témoigne, diversité légitime sans doute, mais qui pourrait laisser croire, bien à tort, que Benoît XVI n'avait pas de ligne directrice. Un peu de recul fait apparaître plusieurs fils rouges qui semblent coudre entre eux les différents thèmes et qui donnent son homogénéité à l'ouvrage. Ces fils rouges sont au nombre de quatre :

1. il n'y a de développement qu'intégral,
2. dans la vérité de l'agir humain qui est par nature d'ordre moral,
3. ouvert à une logique essentielle du don et de la gratuité,
4. pour constituer la famille humaine unique à l'échelle planétaire.

1/ Il n'y a de développement qu'intégral

L'expression développement intégral est délibérément reprise de l'encyclique *Populorum progressio* publiée par Paul VI, encyclique qui, en 1967, avait suscité nombre de polémiques, certains commentateurs ayant voulu y voir un encouragement au socialisme à visage humain et aux premiers développements du tiers-mondisme lancé par les pays dits non-alignés .

Benoît XVI consacre de longs passages à la replacer dans sa vraie perspective qui est celle d'un développement de tout l'homme et tous les hommes (n. 55), y compris dans la vocation transcendante de la créature faite à l'image de Dieu (n. 11). Il le fait en y apposant l'empreinte de sa pensée qui se réfère à une exigence de rationalité complète. On retrouve là un thème cher au cardinal Ratzinger qui, depuis longtemps, met en garde contre les méfaits d'une raison tronquée, coupée de Dieu, qui prétend sauver l'homme par lui-même et le déshumanise dans de nouvelles aliénations (n. 76). Une fois de plus serait-on tenté de dire, Benoît XVI martèle cette exigence qui lui est chère, d'une purification réciproque de la raison par la foi et de la foi par la raison (n. 56) afin que charité et vérité s'articulent dans un juste rapport.

Il le fait d'autant plus opportunément que la crise lui permet de mettre en lumière les méfaits d'une rationalité qui se concevrait en autonomie pure : ce sont le non-sens économique du chômage et les gaspillages sociaux qu'il entraîne (n. 25), la perte de dynamisme et le repli égoïste sur soi que provoquent le refus et la suppression de la vie (n. 28), le déclin économique et politique issu de la dénatalité et des programmes erronés de contrôle autoritaire de la fécondité (n. 44), l'entrave au développement qui résulte de la violence et des conflits (n. 29), etc.

Les économistes appellent cela des déséconomies externes . Sans utiliser l'expression, Benoît XVI reprend le concept à son compte pour contester la vision réductrice du développement qui a largement cours aujourd'hui. Il lui oppose le rappel que l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser (n. 25), et que cette exigence est la condition première d'une véritable efficacité à long terme : Le dialogue fécond entre foi et raison ne peut que rendre plus efficace l'œuvre de la charité dans le champ social (n. 57) ; c'est ainsi que l'amour est intelligent (n. 65).

2/ Tout agir humain est d'ordre moral

Benoît XVI consacre tout un chapitre, le dernier, à critiquer la mentalité techniciste qui prévaut dans

beaucoup de milieux et qui tend à faire coïncider le vrai avec le faisable . La tentation est grande de substituer la technologie aux vieilles idéologies défailtantes, au point d'en faire à présent un nouveau pouvoir idéologique qui expose l'humanité au risque de se trouver enfermée dans un a priori d'où elle ne pourrait sortir pour rencontrer l'être et la vérité . Là contre, il rappelle que la liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale (n. 70).

En elle-même, la technique est ambivalente, mais ne saurait être porteuse de son propre sens : relevant du comment , elle ne répond pas au pourquoi . Aussi, les choix de nature exclusivement technique n'ont-ils connu jusqu'ici que des résultats imparfaits. Le Pape en donne l'explication :

Le développement ne sera jamais complètement garanti par des forces, pour ainsi dire automatiques et impersonnelles, que ce soit celles du marché ou celles de la politique internationale. Le développement est impossible s'il n'y a pas des hommes droits, des acteurs économiques et des hommes politiques fortement interpellés dans leur conscience par le souci du bien commun. La compétence professionnelle et la cohérence morale sont nécessaires l'une et l'autre (n. 71).

Sur cette nécessaire cohérence, Benoît XVI insiste tout au long de l'encyclique, comme en leitmotiv, à l'occasion de chacun des aspects particuliers qu'il traite : qu'il s'agisse des liens existant entre éthique de la vie et éthique sociale sur lesquels il insiste à plusieurs reprises tant ils sont déterminants à ses yeux (n. 15), de la sphère économique qui, par nature, n'est pas éthiquement neutre (n. 36) mais se rapporte à la justice dans toutes les phases de son activité (n. 37), ou d'applications plus concrètes telles que le choix de leurs investissements par les détenteurs de capitaux (n. 40), la gestion des entreprises (n. 40 et 46), l'acte de consommation (n. 66), le comportement vis-à-vis de la nature et de l'environnement qui exige d'adopter de nouveaux styles de vie (n. 48 et 51), le tourisme international (n. 61) ou les migrations (n. 62).

Est-il possible de répondre à cette exigence de façon universelle et permanente, et non de façon conventionnelle et transitoire ? Benoît XVI répond nettement par l'affirmative en évoquant les multiples et singulières convergences éthiques [qui] se trouvent dans toutes les cultures [et qui] sont l'expression de la même nature humaine : elles sont autant de manifestations de la loi naturelle inscrite dans le cœur de l'homme qui permet au pluralisme multiforme des diverses cultures de ne pas se détacher de la recherche commune du vrai, du bien et de Dieu. L'adhésion à cette loi inscrite dans les cœurs est donc le présupposé de toute collaboration sociale constructive (n. 59) .

Voilà pourquoi Benoît XVI met en garde contre le morcellement excessif du savoir qu'induit une approche purement technique des problèmes humains (n. 31), et qui entrave la recherche du bien intégral de l'homme. Au contraire, c'est dans l'association étroite du savoir-faire et savoir-être que peuvent se conjuguer efficacement charité et vérité.

3/ Une ouverture essentielle à la logique du don et de la gratuité

À la lumière de cette exigence morale et de sa source, on comprend pourquoi Benoît XVI est en mesure d'affirmer que l'on ne peut séparer l'agir économique des soubassements sans lesquels il lui est impossible de se déployer de façon complète et réellement efficace : il n'a pas en lui-même la source de sa propre énergie mais doit la recevoir. Or, nous dit-il, sans formes internes de solidarité et de confiance réciproque, le marché ne peut pleinement remplir sa fonction économique. Aujourd'hui, c'est cette confiance qui fait défaut, et la perte de confiance est une perte grave (n. 35). Comment la rétablir de façon sûre et durable ?

Benoît XVI introduit ici ce qui apparaît comme une dimension nouvelle et importante de la doctrine sociale de l'Église, qu'il appelle l'étonnante expérience du don .

Contre la prétention de l'économie à s'exonérer de toute influence de caractère moral, prétention qui la conduit à abuser de l'homme et l'empêche d'assurer la justice, il promeut une autre logique, celle de l'espérance dont il avait fait le thème de sa première encyclique : Étant un don de Dieu absolument gratuit, elle fait irruption dans notre vie comme une chose qui n'est pas due et qui transcende toute loi de justice. Le don par sa nature surpasse le mérite, sa règle est la surabondance. Ayant établi un parallèle entre l'espérance et la vérité qui est elle-même un don que tous reçoivent , il peut sans peine établir que la charité dans la vérité est une force qui constitue la communauté, (et qui) unifie les hommes (n. 34).

Non que le don s'affranchisse de la justice, ou se juxtapose à côté d'elle ; mais si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le principe de gratuité comme expression de la fraternité . De la même façon, si la vie économique a besoin du contrat pour régler la justice dans les échanges, de lois justes et de formes de redistributions guidées par la politique, elle a tout autant besoin d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don et d'une économie de la gratuité . En effet, dit-il, l'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité qui répand et alimente la solidarité et la responsabilité pour la justice et pour le bien commun auprès de ses différents sujets et acteurs. Il s'agit d'une forme concrète et profonde de démocratie économique (n. 38).

Benoît XVI n'invalide pas la notion de profit ; ni même le profit comme moteur d'une partie de la sphère économique (n. 21). Il demande seulement que place soit faite à une autre logique, y compris dans la vie économique, logique qui ramène le profit au rang de moyen (n. 46), grâce à des dispositifs législatifs et concurrentiels qui permettent à ce tiers secteur de prospérer et d'exprimer les valeurs fondatrices de solidarité et de fraternité sans lesquelles toute l'économie est vouée à la ruine. Entre le donner pour avoir qui exprime la logique du marché, et le donner par devoir qui exprime celle de la sphère publique, il faut que l'économie s'ouvre, dans un contexte mondial, à des formes d'activités caractérisées par une part de gratuité et de communion (n. 39).

Si l'idée n'est pas complètement inédite dans la doctrine sociale de l'Église, Benoît XVI lui confère ici une dimension nouvelle et majeure : en effet, la gratuité alimente la solidarité qui signifie avant tout se sentir tous responsables de tous . Voilà pourquoi la solidarité ne peut être déléguée seulement à l'État (n. 38) : elle implique chacun dans de multiples œuvres où il s'engage non par devoir (comme citoyen) ni par intérêt (comme agent économique), mais tout simplement comme homme tourné vers ses frères envers qui il lui faut manifester concrètement sa solidarité. Benoît XVI rejoint et donne toute sa valeur à une intuition qui germe ici ou là selon laquelle le lien social dépend d'abord, non des institutions publiques, mais de nous ; si ce lien social s'effiloche faute de solidarité et de responsabilité partagées, la société elle-même se délite.

D'où l'importance que Benoît XVI confère à la dissociation du duopole exclusif marché/ État pour dégager un espace vital à la société civile dans les multiples activités qu'elle est susceptible de prendre en charge : Le marché de la gratuité n'existe pas et on ne peut imposer par la loi des comportements gratuits. Pourtant, aussi bien le marché que la politique ont besoin de personnes ouvertes au don réciproque (n. 39).

Et le pape de citer nombre d'applications possibles ou actuelles, sous forme entrepreneuriale, associative ou mutualiste, y compris le microcrédit et les microréalisations, qui s'épanouissent notamment dans les pays pauvres au développement desquels elles contribuent de façon efficace grâce à la responsabilisation des acteurs de terrain, en soulignant qu'elles sont l'œuvre de la société civile, considérée comme porteuse de la dimension spirituelle qui doit accompagner le développement authentique.

4/ Une famille humaine unique à structurer à l'échelle planétaire

En mettant ainsi en avant la société civile, Benoît XVI n'entend pas proclamer trop hâtivement la fin de l'État . Bien au contraire, son rôle demeure essentiel pour apporter des solutions à la crise actuelle (n. 41). Mais il entend mettre en lumière le double dépassement auquel celui-ci est appelé. Par le bas, comme on vient de le dire, en favorisant une subsidiarité active au sein de la société (y compris sur le plan fiscal, cf. n. 60) en faveur de la société civile ; et par le haut, sur le plan international. L'approche et les affirmations auxquelles conduit cette seconde direction sont assez originales et nouvelles pour être soulignées.

Puisque mondialisation il y a, le réalisme dont la doctrine sociale de l'Église est empreint doit en tenir compte et en tirer les conséquences. Certes, Paul VI avait déjà dit que la question sociale était devenue mondiale ; mais le contexte de l'époque laissait encore aux États un rôle quasi-exclusif dans son traitement. Il n'en est plus de même aujourd'hui : la nouveauté majeure a été l'explosion de l'interdépendance planétaire, désormais communément appelée mondialisation... Les termes et la force avec laquelle elle s'est développée sont surprenants (n. 33).

Outre que ce phénomène est une réalité avec laquelle il faut compter au lieu de se récrier de façon incantatoire et idéologique, pour Benoît XVI la mondialisation n'est pas dénuée d'effets positifs sur les économies des pays en développement grâce à l'ouverture des marchés et à l'accroissement des échanges, effets qu'il détaille à plusieurs reprises. Il ne méconnaît pas pour autant les limites et méfaits de certains de ses mécanismes actuels, notamment la fermeture des marchés agricoles des pays développés ou la protection

abusive de la propriété intellectuelle que ceux-ci ont érigée à leur profit, notamment dans le domaine de la santé ; mais ce sont des limites et méfaits à corriger, non des défauts rédhibitoires.

De cette mondialisation prise comme un fait acquis, Benoît XVI tire trois conséquences :

- d'abord une nécessaire réévaluation du rôle des États, tenant compte des limites qu'elle impose à leur souveraineté, afin qu'ils s'ajustent mieux aux nouvelles formes de participation à la politique nationale et internationale (n. 24) ;
- ensuite, la mise en place d'une véritable Autorité politique mondiale... réglée par le droit, ... ordonnée à la réalisation du bien commun, ... reconnue par tous et jouissant d'un pouvoir effectif (n. 67) ;
- enfin une gouvernance de la mondialisation (qui soit) de nature subsidiaire, la subsidiarité étant étroitement reliée au principe de solidarité et vice-versa afin d'éviter les deux écueils contraires que sont le particularisme et l'assistanat humiliant (n. 57).

Dans l'esprit du pape, l'Organisation des Nations-unies telle qu'elle fonctionne actuellement au travers de ses différentes instances ne répond pas à ce cahier des charges, loin s'en faut : les critiques qu'il lui adresse sont sévères, tant à la FAO, clairement ciblée pour n'avoir pas su garantir l'accès général à la nourriture et à l'eau (n. 27), qu'au FMI et à ses politiques d'ajustement destructrices des droits fondamentaux dans les pays pauvres (n. 43), et surtout à l'ONU elle-même dont les graves défauts sont dénoncés avec vigueur (n. 67). Il n'en reste pas moins qu'aux yeux de Benoît XVI, il existe un bien commun à l'échelle planétaire, et que ce bien commun doit être pris en charge par un degré supérieur d'organisation pour que soit mis en place un ordre social conforme à l'ordre moral et au lien entre les sphères morale et sociale, entre le politique et la sphère économique et civile (n. 67) ; dit ainsi, avec autant de force dans le contexte actuel, le dépassement opéré dans la doctrine sociale de l'Église est réellement nouveau.

Conclusion d'ordre pratique tenant aux choses telles qu'elles sont ? Pas seulement : l'engagement pour le bien commun, qui est l'exigence la plus haute de la charité, signifie se servir de l'ensemble des institutions qui structurent juridiquement, civilement et culturellement la vie sociale [...]. C'est là la voie institutionnelle – politique peut-on dire aussi – de la charité. Dans la mesure où, d'une part tout acte de charité contribue à l'édification de la cité de Dieu, et où d'autre part la mondialisation impose de considérer le bien commun à l'échelle de la famille humaine tout entière, Benoît XVI n'hésite pas dire que l'engagement requis en vue de donner forme d'unité et de paix à la cité des hommes doit viser à en faire l'anticipation préfiguratrice de la cité sans frontières de Dieu (n. 7) [*].

FR. DE L.L.

© *Liberté politique* n° 45, été 2009. Pour le texte original avec l'appareil de notes, se reporter à la version papier.

[*] La traduction française officielle de cette dernière phrase se lit ainsi : préfiguration anticipée de la cité sans frontières de Dieu . Le pléonasme, curieux et peu satisfaisant, nous a conduit à nous référer au texte italien dont la traduction littérale, anticipation préfiguratrice, semble plus satisfaisante. C'est pourquoi nous l'avons préférée ici.

1. il n'y a de développement qu'intégral,
2. dans la vérité de l'agir humain qui est par nature d'ordre moral,
3. ouvert à une logique essentielle du don et de la gratuité,
4. pour constituer la famille humaine unique à l'échelle planétaire.

I/ Il n'y a de développement qu'intégral

L'expression développement intégral est délibérément reprise de l'encyclique *Populorum progressio* publiée par Paul VI, encyclique qui, en 1967, avait suscité nombre de polémiques, certains commentateurs ayant

voulu y voir un encouragement au socialisme à visage humain et aux premiers développements du tiers-mondisme lancé par les pays dits non-alignés .

Benoît XVI consacre de longs passages à la replacer dans sa vraie perspective qui est celle d'un développement de tout l'homme et tous les hommes (n. 55), y compris dans la vocation transcendante de la créature faite à l'image de Dieu (n. 11). Il le fait en y apposant l'empreinte de sa pensée qui se réfère à une exigence de rationalité complète. On retrouve là un thème cher au cardinal Ratzinger qui, depuis longtemps, met en garde contre les méfaits d'une raison tronquée, coupée de Dieu, qui prétend sauver l'homme par lui-même et le déshumanise dans de nouvelles aliénations (n. 76). Une fois de plus serait-on tenté de dire, Benoît XVI martèle cette exigence qui lui est chère, d'une purification réciproque de la raison par la foi et de la foi par la raison (n. 56) afin que charité et vérité s'articulent dans un juste rapport.

Il le fait d'autant plus opportunément que la crise lui permet de mettre en lumière les méfaits d'une rationalité qui se concevrait en autonomie pure : ce sont le non-sens économique du chômage et les gaspillages sociaux qu'il entraîne (n. 25), la perte de dynamisme et le repli égoïste sur soi que provoquent le refus et la suppression de la vie (n. 28), le déclin économique et politique issu de la dénatalité et des programmes erronés de contrôle autoritaire de la fécondité (n. 44), l'entrave au développement qui résulte de la violence et des conflits (n. 29), etc.

Les économistes appellent cela des déséconomies externes . Sans utiliser l'expression, Benoît XVI reprend le concept à son compte pour contester la vision réductrice du développement qui a largement cours aujourd'hui. Il lui oppose le rappel que l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser (n. 25), et que cette exigence est la condition première d'une véritable efficacité à long terme : Le dialogue fécond entre foi et raison ne peut que rendre plus efficace l'œuvre de la charité dans le champ social (n. 57) ; c'est ainsi que l'amour est intelligent (n. 65).

2/ Tout agir humain est d'ordre moral

Benoît XVI consacre tout un chapitre, le dernier, à critiquer la mentalité techniciste qui prévaut dans beaucoup de milieux et qui tend à faire coïncider le vrai avec le faisable . La tentation est grande de substituer la technologie aux vieilles idéologies défailtantes, au point d'en faire à présent un nouveau pouvoir idéologique qui expose l'humanité au risque de se trouver enfermée dans un a priori d'où elle ne pourrait sortir pour rencontrer l'être et la vérité . Là contre, il rappelle que la liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale (n. 70).

En elle-même, la technique est ambivalente, mais ne saurait être porteuse de son propre sens : relevant du comment , elle ne répond pas au pourquoi . Aussi, les choix de nature exclusivement technique n'ont-ils connu jusqu'ici que des résultats imparfaits. Le Pape en donne l'explication :

Le développement ne sera jamais complètement garanti par des forces, pour ainsi dire automatiques et impersonnelles, que ce soit celles du marché ou celles de la politique internationale. Le développement est impossible s'il n'y a pas des hommes droits, des acteurs économiques et des hommes politiques fortement interpellés dans leur conscience par le souci du bien commun. La compétence professionnelle et la cohérence morale sont nécessaires l'une et l'autre (n. 71).

Sur cette nécessaire cohérence, Benoît XVI insiste tout au long de l'encyclique, comme en leitmotiv, à l'occasion de chacun des aspects particuliers qu'il traite : qu'il s'agisse des liens existant entre éthique de la vie et éthique sociale sur lesquels il insiste à plusieurs reprises tant ils sont déterminants à ses yeux (n. 15), de la sphère économique qui, par nature, n'est pas éthiquement neutre (n. 36) mais se rapporte à la justice dans toutes les phases de son activité (n. 37), ou d'applications plus concrètes telles que le choix de leurs investissements par les détenteurs de capitaux (n. 40), la gestion des entreprises (n. 40 et 46), l'acte de consommation (n. 66), le comportement vis-à-vis de la nature et de l'environnement qui exige d'adopter de nouveaux styles de vie (n. 48 et 51), le tourisme international (n. 61) ou les migrations (n. 62).

Est-il possible de répondre à cette exigence de façon universelle et permanente, et non de façon conventionnelle et transitoire ? Benoît XVI répond nettement par l'affirmative en évoquant les multiples et singulières convergences éthiques [qui] se trouvent dans toutes les cultures [et qui] sont l'expression de la même nature humaine : elles sont autant de manifestations de la loi naturelle inscrite dans le cœur de

l'homme qui permet au pluralisme multiforme des diverses cultures de ne pas se détacher de la recherche commune du vrai, du bien et de Dieu. L'adhésion à cette loi inscrite dans les cœurs est donc le présupposé de toute collaboration sociale constructive (n. 59) .

Voilà pourquoi Benoît XVI met en garde contre le morcellement excessif du savoir qu'induit une approche purement technique des problèmes humains (n. 31), et qui entrave la recherche du bien intégral de l'homme. Au contraire, c'est dans l'association étroite du savoir-faire et savoir-être que peuvent se conjuguer efficacement charité et vérité.

3/ Une ouverture essentielle à la logique du don et de la gratuité

À la lumière de cette exigence morale et de sa source, on comprend pourquoi Benoît XVI est en mesure d'affirmer que l'on ne peut séparer l'agir économique des soubassements sans lesquels il lui est impossible de se déployer de façon complète et réellement efficace : il n'a pas en lui-même la source de sa propre énergie mais doit la recevoir. Or, nous dit-il, sans formes internes de solidarité et de confiance réciproque, le marché ne peut pleinement remplir sa fonction économique. Aujourd'hui, c'est cette confiance qui fait défaut, et la perte de confiance est une perte grave (n. 35). Comment la rétablir de façon sûre et durable ?

Benoît XVI introduit ici ce qui apparaît comme une dimension nouvelle et importante de la doctrine sociale de l'Église, qu'il appelle l'étonnante expérience du don .

Contre la prétention de l'économie à s'exonérer de toute influence de caractère moral, prétention qui la conduit à abuser de l'homme et l'empêche d'assurer la justice, il promeut une autre logique, celle de l'espérance dont il avait fait le thème de sa première encyclique : Étant un don de Dieu absolument gratuit, elle fait irruption dans notre vie comme une chose qui n'est pas due et qui transcende toute loi de justice. Le don par sa nature surpasse le mérite, sa règle est la surabondance. Ayant établi un parallèle entre l'espérance et la vérité qui est elle-même un don que tous reçoivent , il peut sans peine établir que la charité dans la vérité est une force qui constitue la communauté, (et qui) unifie les hommes (n. 34).

Non que le don s'affranchisse de la justice, ou se juxtapose à côté d'elle ; mais si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le principe de gratuité comme expression de la fraternité . De la même façon, si la vie économique a besoin du contrat pour régler la justice dans les échanges, de lois justes et de formes de redistributions guidées par la politique, elle a tout autant besoin d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don et d'une économie de la gratuité . En effet, dit-il, l'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité qui répand et alimente la solidarité et la responsabilité pour la justice et pour le bien commun auprès de ses différents sujets et acteurs. Il s'agit d'une forme concrète et profonde de démocratie économique (n. 38).

Benoît XVI n'invalide pas la notion de profit ; ni même le profit comme moteur d'une partie de la sphère économique (n. 21). Il demande seulement que place soit faite à une autre logique, y compris dans la vie économique, logique qui ramène le profit au rang de moyen (n. 46), grâce à des dispositifs législatifs et concurrentiels qui permettent à ce tiers secteur de prospérer et d'exprimer les valeurs fondatrices de solidarité et de fraternité sans lesquelles toute l'économie est vouée à la ruine. Entre le donner pour avoir qui exprime la logique du marché, et le donner par devoir qui exprime celle de la sphère publique, il faut que l'économie s'ouvre, dans un contexte mondial, à des formes d'activités caractérisées par une part de gratuité et de communion (n. 39).

Si l'idée n'est pas complètement inédite dans la doctrine sociale de l'Église, Benoît XVI lui confère ici une dimension nouvelle et majeure : en effet, la gratuité alimente la solidarité qui signifie avant tout se sentir tous responsables de tous . Voilà pourquoi la solidarité ne peut être déléguée seulement à l'État (n. 38) : elle implique chacun dans de multiples œuvres où il s'engage non par devoir (comme citoyen) ni par intérêt (comme agent économique), mais tout simplement comme homme tourné vers ses frères envers qui il lui faut manifester concrètement sa solidarité. Benoît XVI rejoint et donne toute sa valeur à une intuition qui germe ici ou là selon laquelle le lien social dépend d'abord, non des institutions publiques, mais de nous ; si ce lien social s'effiloche faute de solidarité et de responsabilité partagées, la société elle-même se délite.

D'où l'importance que Benoît XVI confère à la dissociation du duopole exclusif marché/ État pour dégager un espace vital à la société civile dans les multiples activités qu'elle est susceptible de prendre en charge : Le marché de la gratuité n'existe pas et on ne peut imposer par la loi des comportements gratuits. Pourtant, aussi

bien le marché que la politique ont besoin de personnes ouvertes au don réciproque (n. 39).

Et le pape de citer nombre d'applications possibles ou actuelles, sous forme entrepreneuriale, associative ou mutualiste, y compris le microcrédit et les microréalisations, qui s'épanouissent notamment dans les pays pauvres au développement desquels elles contribuent de façon efficace grâce à la responsabilisation des acteurs de terrain, en soulignant qu'elles sont l'œuvre de la société civile, considérée comme porteuse de la dimension spirituelle qui doit accompagner le développement authentique.

4/ Une famille humaine unique à structurer à l'échelle planétaire

En mettant ainsi en avant la société civile, Benoît XVI n'entend pas proclamer trop hâtivement la fin de l'État. Bien au contraire, son rôle demeure essentiel pour apporter des solutions à la crise actuelle (n. 41). Mais il entend mettre en lumière le double dépassement auquel celui-ci est appelé. Par le bas, comme on vient de le dire, en favorisant une subsidiarité active au sein de la société (y compris sur le plan fiscal, cf. n. 60) en faveur de la société civile ; et par le haut, sur le plan international. L'approche et les affirmations auxquelles conduit cette seconde direction sont assez originales et nouvelles pour être soulignées.

Puisque mondialisation il y a, le réalisme dont la doctrine sociale de l'Église est empreint doit en tenir compte et en tirer les conséquences. Certes, Paul VI avait déjà dit que la question sociale était devenue mondiale ; mais le contexte de l'époque laissait encore aux États un rôle quasi-exclusif dans son traitement. Il n'en est plus de même aujourd'hui : la nouveauté majeure a été l'explosion de l'interdépendance planétaire, désormais communément appelée mondialisation... Les termes et la force avec laquelle elle s'est développée sont surprenants (n. 33).

Outre que ce phénomène est une réalité avec laquelle il faut compter au lieu de se récrier de façon incantatoire et idéologique, pour Benoît XVI la mondialisation n'est pas dénuée d'effets positifs sur les économies des pays en développement grâce à l'ouverture des marchés et à l'accroissement des échanges, effets qu'il détaille à plusieurs reprises. Il ne méconnaît pas pour autant les limites et méfaits de certains de ses mécanismes actuels, notamment la fermeture des marchés agricoles des pays développés ou la protection abusive de la propriété intellectuelle que ceux-ci ont érigée à leur profit, notamment dans le domaine de la santé ; mais ce sont des limites et méfaits à corriger, non des défauts rédhibitoires.

De cette mondialisation prise comme un fait acquis, Benoît XVI tire trois conséquences :

- d'abord une nécessaire réévaluation du rôle des États, tenant compte des limites qu'elle impose à leur souveraineté, afin qu'ils s'ajustent mieux aux nouvelles formes de participation à la politique nationale et internationale (n. 24) ;
- ensuite, la mise en place d'une véritable Autorité politique mondiale... réglée par le droit, ... ordonnée à la réalisation du bien commun, ... reconnue par tous et jouissant d'un pouvoir effectif (n. 67) ;
- enfin une gouvernance de la mondialisation (qui soit) de nature subsidiaire, la subsidiarité étant étroitement reliée au principe de solidarité et vice-versa afin d'éviter les deux écueils contraires que sont le particularisme et l'assistanat humiliant (n. 57).

Dans l'esprit du pape, l'Organisation des Nations-unies telle qu'elle fonctionne actuellement au travers de ses différentes instances ne répond pas à ce cahier des charges, loin s'en faut : les critiques qu'il lui adresse sont sévères, tant à la FAO, clairement ciblée pour n'avoir pas su garantir l'accès général à la nourriture et à l'eau (n. 27), qu'au FMI et à ses politiques d'ajustement destructrices des droits fondamentaux dans les pays pauvres (n. 43), et surtout à l'ONU elle-même dont les graves défauts sont dénoncés avec vigueur (n. 67). Il n'en reste pas moins qu'aux yeux de Benoît XVI, il existe un bien commun à l'échelle planétaire, et que ce bien commun doit être pris en charge par un degré supérieur d'organisation pour que soit mis en place un ordre social conforme à l'ordre moral et au lien entre les sphères morale et sociale, entre le politique et la sphère économique et civile (n. 67) ; dit ainsi, avec autant de force dans le contexte actuel, le dépassement opéré dans la doctrine sociale de l'Église est réellement nouveau.

Conclusion d'ordre pratique tenant aux choses telles qu'elles sont ? Pas seulement : l'engagement pour le bien commun, qui est l'exigence la plus haute de la charité, signifie se servir de l'ensemble des institutions qui structurent juridiquement, civilement et culturellement la vie sociale [...]. C'est là la voie institutionnelle – politique peut-on dire aussi – de la charité. Dans la mesure où, d'une part tout acte de charité contribue à l'édification de la cité de Dieu, et où d'autre part la mondialisation impose de considérer le bien commun à

l'échelle de la famille humaine tout entière, Benoît XVI n'hésite pas dire que l'engagement requis en vue de donner forme d'unité et de paix à la cité des hommes doit viser à en faire l'anticipation préfiguratrice de la cité sans frontières de Dieu (n. 7) [*].

FR. DE L.L.

© *Liberté politique* n° 46, automne 2009. Pour le texte original avec l'appareil de notes, se reporter à la version papier.

[*] La traduction française officielle de cette dernière phrase se lit ainsi : préfiguration anticipée de la cité sans frontières de Dieu . Le pléonasma, curieux et peu satisfaisant, nous a conduit à nous référer au texte italien dont la traduction littérale, anticipation préfiguratrice , semble plus satisfaisante. C'est pourquoi nous l'avons préférée ici.